



Assemblée générale

Distr. limitée
21 février 2019
Français
Original : anglais

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation 19-27 février 2019

Projet de rapport

Rapporteur : M. Dié **Millogo** (Burkina Faso)

II. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

B. Examen de la version révisée de la proposition faite par la Libye aux fins de renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales

1. La version révisée du texte proposé par la Libye aux fins de renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales (voir [A/53/33](#), par. 98) a été évoquée lors de l'échange de vues général qui a eu lieu aux 290^e et 291^e séances du Comité spécial, le 19 février, et examinée à la première séance du Groupe de travail plénier, le 20 février.
2. Plusieurs délégations se sont à nouveau déclarées favorables à la poursuite de l'examen de cette proposition, mais certaines ont fait valoir qu'à l'instar d'autres propositions, celle-ci préconisait des mesures déjà mises en place ailleurs dans l'Organisation et que la relation qui unissait les différents organes de l'Organisation était clairement définie dans la Charte et ne nécessitait pas que le Comité spécial la clarifie davantage.
3. La délégation auteure a été invitée à envisager d'extraire les éléments principaux de la proposition qui demeuraient valables et de les reprendre dans la résolution annuelle de l'Assemblée Générale sur le rapport du Comité spécial.

